

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2009

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Présents : M. Moine, D. Gagneux, JL Milliex, A Newell, C Guiboud-Ribaud, A. Papin, R. Dalphin, JP Frénod, Y. Patroix, B. Martin, J Liebe

URBANISME

Modification simplifiée du PLU

Mme le maire informe le C.M. de nouvelles dispositions contenues dans la Loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés, qui prévoit une procédure de modification simplifiée des PLU. Cette procédure est engagée sur délibération du C.M., et ne comporte pas d'enquête publique, seulement une information du public. Un décret du Conseil d'Etat du 18 juin 2009 précise les points du règlement du PLU (toute modification de zonage est exclue) qui peuvent être revus : erreurs matérielles, COS, reculs, prescriptions architecturales trop contraignantes pour les économies d'énergie et énergies renouvelables....

Compte tenu d'un certain nombre de difficultés rencontrées dans l'application du document d'urbanisme de la commune, le C.M. se dit favorable à engager cette modification simplifiée. Il charge Mme le maire de consulter des cabinets d'étude pour la rédaction de la modification et se prononcera pour engager la procédure à la rentrée.

Lotissement communal « La Fin Devant »

Mme le maire informe le C.M. des modalités de mise en marché des 3 lots du lotissement communal (dont le Permis de Lotir est en cours d'instruction) : Etablir un budget annexe en TVA, faire une adjudication publique pour l'attribution des lots. Le C.M. confie au maire et aux adjoints le soin de rédiger les critères pour l'attribution des lots, sur la base de : résidence principale, primo accession à la propriété, prix. Les lots seront attribués par la commission d'appel d'offres.

ASSAINISSEMENT

Réseau Dalphins / Frénods

Les travaux sont terminés, y compris contrôles. Le C.M. délibère pour ne pas facturer les pénalités de retard à l'entreprise.

Station d'épuration

Dominique Gagneux rend compte des sondages géologiques pour l'implantation de la STEP. Il ne sont pas bons, et faut en faire d'autres plus au Nord. Le C.M. accepte le devis négocié pour 1 500 € HT d'investissements complémentaires.

Liaison Rocher / STEP

Le dossier de cette 3^{ème} tranche a été déposé au Conseil général, et les accords de passage ont été signés à l'amiable.

Un point financier global sera fait sur le dossier à l'automne.

ECOLE

Plans du futur bâtiment

Les plans ont été revus avec l'architecte, pour inclure les remarques formulées par la commission qui s'est réunie sur le sujet (fonctionnalité).

Acquisition du foncier

Mme le maire rend compte des négociations foncières en cours avec les propriétaires concernés par l'emprise du projet.

Projet de garderie périscolaire

J. Liebe et C. Guiboud ont suivi le projet, qui consiste en l'ouverture d'une garderie périscolaire à la rentrée 2009/2010 à l'école du Châtelard, 4 soirs / semaine, de 17 à 18 H. Les enfants scolarisés à la Motte pourront bénéficier du transport scolaire pour s'y rendre. Le C.M. délibère favorablement pour l'ouverture de ce nouveau service. Le coût pour les parents est fixé à 1,8 € / séance, le déficit sera pris en charge à raison d'une répartition 50/50 par les 2 municipalités du RPI.

Horaires de l'école

Les horaires avaient été modifiés au dernier trimestre de cette année scolaire pour une période d'essai. Il s'avère plus judicieux que ce soit l'école du Châtelard qui se décale de 10 mn. Le C.M. de la Motte entérine donc le retour aux horaires primitifs (8H30 – 11 h 30 / 14 h 30 – 16 h 30)

FORET

Piste dans la parcelle « M »

Un appel d'offres a été lancé, la commission se réunit vendredi 3 juillet pour l'ouverture des plis.

CIMETIERE / MONUMENT AUX MORTS

Le CM accepte de verser une indemnité spéciale à B. Martin, pour le travail de saisie du cimetière sur informatique.

Le CM accepte le devis de l'entreprise TONA pour rénovation du monument aux morts.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le C.M. délibère pour accepter des modifications de statuts de la Communauté de Communes (qui avaient déjà été discutées à une séance précédente) : changement de nom (« cœur des Bauges »), élargissement de la compétence « assainissement non collectif » à la rénovation des installations existantes, extension de la compétence « équipements sportifs ».

POINTS DIVERS

- Classement de la commune en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)
- Fermeture de la décharge
- Sono à l'église : installation de la sono de la salle des fêtes
- Point sur le transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes
- Organisation de l'été à la mairie
- Accueil de maires roumains et projet d'échange – Adhésion à l'association « Pays de Savoie solidaires »

Fait à la Motte-en-Bauges, le 28 JUIN 2009,
Le Maire,